

<b>Zeitschrift:</b>	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	120 (2022)
<b>Heft:</b>	1-2
<b>Rubrik:</b>	En bref

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Nouveau diplôme fédéral de consultant·e petite enfance

Le domaine professionnel de la consultation parents-enfants dispose dorénavant d'un diplôme reconnu au niveau fédéral: l'examen professionnel supérieur de consultante petite enfance. Pour le champ de la consultation parents-enfants, ce premier diplôme au niveau fédéral constitue un jalon important. Le règlement d'examen relatif à ce diplôme, approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, est entré en vigueur le 11 novembre 2021. Le premier examen devrait avoir lieu en 2024.

**Source:** Communiqué de l'association des consultations parents-enfants du 24 novembre 2021, [www.sf-mvb.ch](http://www.sf-mvb.ch)



## Nouvelle application lancée par Dépression Postpartale Suisse

L'application gratuite «aide dépression post-partum» de l'Association Dépression Postpartale Suisse a été développée par des personnes ayant traversé une dépression post-partum pour des personnes souffrant actuellement. Cette application est un outil de dépistage et un soutien pendant une dépression post-partum en cours. Elle offre parmi ses fonctions:

- Un autotest réalisé régulièrement (*Edinburgh Postnatal Depression Scale*) qui permet de visualiser l'évolution de l'état dans un graphique;
- La fonction «journal d'intime» qui permet de reconnaître visuellement les bons jours;
- Un rappel de médicaments;
- Toutes les adresses des spécialistes de la santé, des places mère-enfant ou de groupes de soutien.

**Plus de renseignements sur**  
<https://postpartale-depression.ch>

**Nouveau:** le site de Dépression Postpartale Suisse existe désormais en italien, sur <https://postpartale-depression.ch>



## Le Conseil fédéral met en vigueur des mesures pour freiner la hausse des coûts

Les premières mesures visant à freiner la hausse de l'assurance obligatoire des soins (AOS) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. À l'avenir, tou·te·s les assuré·e·s recevront une copie de la facture. De plus, une organisation tarifaire nationale sera créée dans le domaine ambulatoire. Enfin, un montant maximal de l'amende sera fixé pour les sanctions. Les mesures font partie du premier volet du programme du Conseil fédéral visant à contenir les coûts. L'objectif est de freiner la hausse des coûts dans l'AOS et la hausse des primes.

**Source:** Communiqué de presse du Conseil fédéral du 3 décembre 2021, [www.admin.ch](http://www.admin.ch)



## Webinaire FSSF: fake news

### 26 janvier, en ligne

Garder une vue d'ensemble à l'époque des rumeurs, de la désinformation et des théories du complot. Grâce à YouTube, aux blogs et aux réseaux sociaux, nous disposons d'une diversité d'informations comme jamais auparavant. C'est en principe très positif. Mais le revers de la médaille, c'est que les fausses informations en tout genre n'ont jamais été aussi nombreuses: sur Internet, les rumeurs non fondées, les fausses nouvelles, les théories du complot ou encore la désinformation ciblée se cachent partout. Ce flot de fausses informations rend difficile à évaluer ce qui est vraiment vrai et de ce qui ne l'est pas – et complique le dialogue constructif. Cet atelier webinaire interactif organisé par la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) et mené par Dr. phil. Marko Kovic constitue un guide pratique pour se frayer un chemin à travers la jungle actuelle des *fake news*.

**Informations et inscriptions sur** [www.e-log.ch](http://www.e-log.ch)



Plateforme  
citoyenne pour  
une naissance  
respectée



### Nouvelles exigences pour l'obtention d'une autorisation de pratique professionnelle

La loi sur les professions de la santé (LPSan) est entrée en vigueur en février 2020. Sept professions de la santé sont soumises à des exigences uniformes dans toute la Suisse en matière de formation et d'exercice professionnel sous leur propre responsabilité. La LPSan règle les conditions auxquelles les professionnel·le·s des sept professions de santé peuvent obtenir une autorisation d'exercer leur profession sous leur propre responsabilité professionnelle. Les cantons sont responsables de l'octroi de ces autorisations d'exercer et de la surveillance. A partir 1<sup>er</sup> janvier, de nouvelles conditions d'autorisation pour les sages-femmes indépendantes s'appliqueront dans tous les cantons. Les membres ayant déjà un numéro RCC valable ne sont pas concernées par ce changement pour le moment. Pour les aider, des documents ont été préparés sur le site Internet de la Fédération suisse des sages-femmes, qui peuvent être envoyés aux différents services cantonaux.

[Plus d'informations sur www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch)



## Enquête sur les conditions d'accouchement en Belgique

«Le covid a-t-il empiré les conditions d'accouchement en Belgique?» La Plateforme Citoyenne pour une Naissance Respectée est un collectif féministe regroupant des usagères et des professionnelles de la santé, qui rappelle le droit des femmes à choisir les circonstances de leur accouchement. Avec le soutien de la Ministre des Droits des Femmes, Madame Linard, elle a recueilli le témoignage de milliers de femmes de Belgique francophone dans le cadre d'une vaste enquête sur les conditions d'accouchement avant et pendant le covid. Au total, 2 femmes sur 5 sont confrontées à une de ces 6 formes de violences (expression abdominale, point du mari, actes à vif, violence verbale, violence physique et violence psychologique).

Les violences dénoncées par les participantes à cette enquête peuvent prendre différentes formes: non prise en compte de la gêne de la patiente, actes médicaux exercés sans recueillir le consentement, propos porteurs de jugements qui renvoient à des injonctions sexistes, etc.

Ces violences ne sont pas toujours intentionnelles. Il s'agit parfois de pratiques apprises lors des études ou d'une pratique quotidienne enseignée par des pairs. Le Plan Droits des Femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit plusieurs mesures concernant les violences obstétricales et gynécologiques. Notamment l'obligation d'une information objective et systématique des jeunes filles et femmes de leurs droits, de leurs choix et de leurs possibilités en ce qui concerne leurs corps (consentement au geste médical, liberté de choix en ce qui concerne la contraception...).

Source: Communiqué de presse de La Plateforme Citoyenne pour une Naissance Respectée du 16 novembre 2021.

Rapport d'enquête sur [www.naissancerespectee.be](http://www.naissancerespectee.be)



### Webinaire FSSF: COVID-19 et grossesse

18 janvier, en ligne

En automne 2021, les hôpitaux ont dû prendre en charge un nombre particulièrement élevé de femmes enceintes gravement atteintes de COVID-19. Accouchements en urgence par césarienne, naissances prématurées, femmes en début de grossesse gravement malades ont occupé les services d'obstétrique. Quels tableaux cliniques se sont présentés? Pourquoi la maladie est-elle souvent particulièrement vénérante chez les femmes enceintes? Comment se présentent les placentas? Pourquoi les femmes enceintes doivent-elles se faire vacciner? Quels sont les effets secondaires de la vaccination pendant la grossesse?

Lors de ce webinaire organisé par la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), les questions seront abordées par la Dre Monya Todesco, médecin-chef en obstétrique à l'hôpital cantonal d'Aarau, et le Pr. Dr. David Baud, chef du service de gynécologie-obstétrique du Centre hospitalier universitaire vaudois, Lausanne.

[Informations et inscriptions sur www.e-log.ch](http://www.e-log.ch)